



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le   
ID : 064-216401406-20201218-11\_17\_12\_2020-DE

**DELIBERATION N° 11**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 11 décembre 2020**

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, S.PUYO, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

JM GUTIERREZ (pouvoir à JP CAZAUX), G.GALASSO (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), E.SERRES (pouvoir à C.DUFOUR), M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN),

**Membres absents excusés n'ayant pas donné procuration** : X.BAYLAC, K.PERY

**Secrétaire de séance** : S.MOREIRA

**Objet : Vélodyssée  
- Travaux sur la RD  
308 - Approbation  
d'une convention  
avec la SCI Harguin  
et le Département -  
Autorisation  
accordée à  
Monsieur le Maire  
de la signer**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 12 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé les termes d'une convention à conclure avec la SCI Harguin et le Département en vue de la mise à disposition de places de stationnement en contre partie de la cession de portions de terrains au Département dans le cadre des travaux d'aménagement de la Vélodyssée sur la RD 308.

Cependant, pour plus de sécurité juridique, le représentant de la SCI Harguin sollicite l'établissement d'un acte notarié pour lequel il s'engage à prendre en charge les frais.

Cette demande nouvelle justifie la nécessité d'inviter le Conseil Municipal à délibérer de nouveau.

Pour rappel, les portions de parcelles à céder au Département en vue de l'intégration dans son domaine public et l'aménagement de la continuité du trottoir, est la partie de voirie implantée sur une partie de la propriété de la SCI Harguin AM n°370 (0a78ca) et AM n°372 (0a39ca) (anciennement cadastrés AM n°183p et 184p) représentant une contenance totale de 1a17ca.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication le*

Il est précisé que le foncier libre situé sur le devant des bâtiments de la SCI Harguin, permet actuellement à ses locataires de stationner plusieurs véhicules ce qui ne sera plus possible après transfert de propriété auprès du Département et réalisation des aménagements. De plus, le stationnement actuel s'avère dangereux, car débordant quelquefois sur la route départementale et ne permet pas dès lors, un accès sécurisé des piétons.

Conscient de l'amélioration de la sécurité générale qu'apporterait l'aménagement proposé, le représentant de la SCI Harguin conditionne la cession du foncier nécessaire au Département de 117 m<sup>2</sup>, à la mise à disposition de 4 places de stationnement par la Commune sur la parcelle AM 186 voisine. L'usage exclusif de ces quatre places par les locataires de la SCI Harguin sera possible par mise en place, par la Commune, de 4 arceaux manœuvrables par clés.

La Commune est propriétaire de cette parcelle, non aménagée à ce jour, qui est utilisée de manière plutôt anarchique, par plusieurs riverains, pour le stationnement de leur véhicule.

Le projet proposé par le Département prend en compte, suivant le plan joint, l'aménagement du parking qui comprendrait un minimum de 8 places.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** les termes de la transaction précitée à conclure avec les représentants de la SCI Harguin et du Département en vue de la mise à disposition de places de stationnement en contre partie de la cession de portions de terrains au Département dans le cadre des travaux d'aménagement de la Vélodyssée sur la RD308 ;

**Dit** que la transaction précitée fera l'objet d'un acte notarié dont les frais seront supportés par la SCI Harguin

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit acte notarié avec les représentants de la SCI Harguin et du Département.

Boucau, le 18 décembre 2020

Le Maire,

Francis GONZALEZ

